



## Le porte-voix des professeurs et professeurs de l'Université Laval

Le communicateur civique est un membre du Conseil syndical. Les informations qu'il communique dans ses chroniques ont pour but de favoriser la participation dynamique des membres à la vie démocratique du SPUL. Il rend compte des débats touchant les fonctions professorales à l'Université Laval et à l'extérieur. Il exprime également les préoccupations des professeurs et professeurs en lien avec leurs activités professionnelles.

Le communicateur civique remplit ces objectifs et exerce sa fonction à titre de professeur, membre du SPUL. Les opinions exprimées dans cette page sont les siennes ou celles de leur auteur.

[Éditions précédentes >>>](#)

## SPUL

2325, rue de l'Université  
Pavillon Alphonse-Desjardins  
Bureau 3339  
Université Laval  
Québec, Canada G1V 0A6

Téléphone : 418.656.2955  
Télécopieur : 418.656.5377

[spul@spul.ulaval.ca](mailto:spul@spul.ulaval.ca)

### Message du communicateur civique

Vous avez un aspect original et novateur à faire connaître de votre année d'étude et de recherche (AÉR), signalez-le moi par [courriel](#). Je le mettrai en valeur dans cette chronique.

Jacques Rivet >>>

[Automne 2012 – Numéro 23](#)



### SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2012 DU CONSEIL UNIVERSITAIRE

#### Denis Brière et le président du CA, John Porter, vont se consulter pour les suites à donner au rapport du comité Racine sur la gouvernance

Le recteur Denis Brière, répondant à une question réglementairement envoyée par un membre étudiant (CADEUL), a précisé que, lui et son vis-à-vis John Porter, président du CA, allaient se consulter à propos des suites à donner au rapport du Comité sur la gouvernance présidé par le professeur Jacques Racine, particulièrement sur les données relatives aux relations entre leur instance respective qu'ils président. De plus, il a également reconnu que *«rien dans la Charte et les Statuts de l'université ne serait changé et que s'il fallait le faire, a-t-il rappelé, le CU et le CA agiraient en tant qu'instances souveraines.»*

La séance du Conseil universitaire du 6 novembre 2012 a débuté comme la précédente d'octobre par un amendement de l'ordre du jour. Le président Brière a obtenu que soit retiré le point 7 concernant la création d'un programme de doctorat en agroéconomie rattaché à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation sans qu'il en donne la raison et sans qu'aucun membre du CU en demande également le motif.

Un nouveau programme de certificat en francophonie nord-américaine a été créé sous l'égide de la Faculté des lettres. La professeure Chantale Jeanrie de la Faculté des sciences de l'éducation a jugé utile, à la suite de propos du président par intérim de la Commission des études, de rappeler que les personnes inscrites à ce programme entièrement donné à distance le seront à temps partiel comme le précisait le dossier. Le professeur Jean Amiot de la Faculté de sciences de l'agriculture et de l'alimentation a souhaité que des informations plus spécifiques sur les populations étudiantes visées par de tels programmes soient plus abondantes dans les dossiers soumis aux membres du CU.

Le Centre d'optique, photonique et laser, section Laval, (COPL), a vu son statut de centre de recherche reconduit pour les cinq prochaines années. La Commission de la recherche, de l'avis de son président, le professeur Pascal Daleau, estime que *«le COPL-Laval a su maintenir avec brio [...] sa position de leader sur le plan national.»* Elle constate que, depuis la dernière évaluation, le Centre a plus que doublé le montant annuel de ses ressources financières. Le président Daleau fait cependant remarquer que le COPL-Laval doit s'attarder à régler le problème de la durée des études au doctorat qui, aux dires de la Commission, *«est d'un an supérieur à la moyenne du secteur des sciences de la nature et de génie.»* À ce propos, le rapport d'évaluation de la Commission de la recherche affirme que la direction du centre a pris note de la durée excessive des études de doctorat et qu'elle entend agir en conséquence, en collaboration avec les départements concernés.

#### En bref

Les membres du Conseil universitaire ont adopté le plan du doyen de la Faculté des lettres, le professeur Michel De Waele, relativement à l'évaluation du programme de baccalauréat intégré en études internationales et langues modernes;

Les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences animales de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation ont été évalués par la Commission des études. Le professeur Jean-Claude Dufour, doyen de la faculté, s'est réjoui de la réputation que les professeurs de ces programmes ont permis de construire au plan international, particulièrement auprès de facultés d'agriculture de divers pays.

Jacques Rivet, cc

### Au jour le jour : « j'explique, j'étudie, j'expérimente »

#### ENSEIGNER LE DOUTE



**Christian Brunelle**  
Faculté de droit

D'aussi loin que je me souviens, j'ai toujours eu de l'université une vision idyllique. Cela tient pour beaucoup à mon père, qui ne l'a pourtant jamais fréquentée! Travailleur forestier dès l'âge de 15 ans, l'accès à l'éducation supérieure était, pour lui, le gage d'un emploi bien rémunéré et d'une vie aisée. Dans la foulée de la démocratisation de l'éducation alors promue par l'État québécois, ses incitations répétées à faire preuve de persistance dans les études m'auront donné l'élan voulu pour atteindre, finalement, le rang de professeur titulaire à la faculté de droit.

Si je me suis d'abord plu dans la pratique active du droit avant d'entreprendre des études supérieures puis ma carrière dans l'enseignement, je continue de croire qu'il n'y a pas de salle d'audience plus grisante qu'une salle de classe! Tandis que le plaideur doit convaincre un seul juge – parfois deux ou trois, exceptionnellement neuf – le professeur s'adonne au plaisir de l'exposé devant un jury d'étudiants et d'étudiantes dont le regard neuf, sur des institutions marquées par la tradition, est souvent source de réflexion et de remises en question. Il faut dire que les matières que j'ai le privilège d'enseigner – les droits et libertés de la personne et le droit du travail – donnent souvent prise à ce « doute raisonnable » que je m'efforce de développer, tel un réflexe critique, chez ces jeunes adultes si souvent exposés à la pensée unique, au tout économique. Mes activités de recherche, qui portent principalement sur le lent enracinement de l'égalité et des libertés fondamentales dans les milieux de travail, convergent d'ailleurs dans le même sens.

Enseigner le doute, en toute liberté (académique) et indépendance (intellectuelle), telle est ma vision de l'université. Et quoi qu'on en dise, en cette ère de marchandisation de l'éducation, elle doit être farouchement défendue – à la manière de l'avocat – par celles et ceux qui, collectivement, ont le souci de contre-interroger, pour mieux le réfuter, l'adage anglais : *« Qui paie les violons décide de la musique »*...

### Les Commissions des études et des affaires étudiantes à l'œuvre

*Le président par intérim de la Commission des études, le professeur François Pothier, et le président de la Commission des affaires étudiantes, le professeur Éric Philippe, ont fait parvenir au communicateur civique à sa demande des informations sur les activités de leur organisme respectif au cours des prochains mois. Les voici: (-JR)*

#### La Commission des études

Durant l'année académique 2012-2013, la Commission des études complètera l'examen d'un projet de programme de baccalauréat en cinéma et culture numérique. D'autres projets de programme sont attendus. Dans le cadre de son mandat annuel, la Commission étudiera les avenues pour promouvoir et mettre en évidence la formation à la recherche au sein de nos programmes d'études de premier cycle et les moyens à favoriser pour accroître le passage aux études supérieures. De plus, la Commission dressera un état de la situation en ce qui a trait aux besoins de développement de compétences numériques chez nos étudiants, afin de mieux cerner ces besoins et d'examiner la possibilité de mettre en place des moyens novateurs et réalistes pour y répondre.

#### La Commission des affaires étudiantes

Les activités auxquelles se livreront les membres de la Commission des affaires étudiantes et pour lesquelles ils émettront des avis à l'attention du Conseil universitaire sont les suivantes:

D'abord, la rédaction de l'avis relatif à l'amélioration de la qualité de vie des étudiants sera bientôt complétée. Puis, il s'agira également d'apprécier la connaissance des services existants par les étudiants et les autres membres de la communauté ainsi que leur satisfaction à l'égard de ceux-ci. Enfin, les membres de la Commission orienteront leurs travaux sur les thèmes suivants: la culture à l'Université Laval, l'instauration du guichet unique, la création d'un intranet et l'environnement bâti. Leur travail de réflexion se fera sous l'angle du développement durable et de la qualité de vie sur le campus.

### “OYEZ! OYEZ! OYEZ!”

Faites parvenir vos réactions et commentaires au communicateur civique à son adresse de courriel :

[communicateur.civique@spul.ulaval.ca](mailto:communicateur.civique@spul.ulaval.ca)